

la **vie** des communautés religieuses

10

**Le renouveau de
la vie religieuse
dans le renouveau
de l'Église**

JUNIORAT N. D. B. C.
MONTREAL



DÉCEMBRE 1966

La VIE des communautés religieuses

- Revue publiée par les RR. PP. Franciscains de la Province St-Joseph au Canada; paraît le 15 de chaque mois, excepté juillet et août, par fascicules de 32 pages;
- La Direction est assurée par le R. P. Léonce HAMELIN, assisté d'une équipe de professeurs au collège théologique franciscain de Rosemont (Montréal);
- Tout ce qui concerne la Revue (envoi de manuscrits, consultations, service bibliographique, administration) doit être adressé à :

LA VIE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

5750, Boulevard Rosemont

Montréal 36 — Tél. 259-6911

PRIX DE L'ABONNEMENT: \$2.75 (pour tout pays)

Chaque auteur porte la responsabilité de ses articles

Le Ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication

La VIE des communautés religieuses

DECEMBRE 1966

Vol. 24, n° 10

- Jean-M. R. TILLARD, *o.p.* Le vrai visage du renouveau 290

Nous avons besoin de nous convertir à ce qu'est la racine de toute vie religieuse: la conscience de notre appartenance au mystère du Peuple de Dieu en ce qu'il a de plus réaliste. Il faut que nous devenions, en cette étape de l'histoire du salut où l'Eglise franchit un seuil qui décidera de son destin, les prophètes de tout vrai renouveau fondé sur l'Évangile.

- Laurent BOISVERT, *o.f.m.* Coresponsables du renouveau 302

Chaque religieux communie, à des degrés et suivant des modes divers, à la responsabilité collective qui incombe à la famille religieuse tout entière. Il ne s'agit pas d'une multitude de responsabilités partielles qui s'additionneraient, mais de manières diverses de participer à une grande responsabilité collective. C'est dans l'harmonie de communion à une même responsabilité globale que doit se poursuivre et s'accomplir le travail de rénovation adaptée de la vie religieuse.

- Nicolet, centre de spiritualité 312
Consultation 315
Tables des matières 319

Les livres

LE VRAI VISAGE DU RENOUVEAU

Jean-Marie R. TILLARD, o.p.,
Collège dominicain de Théologie
96, avenue Empress, Ottawa

Alors que certaines communautés religieuses se mettent déjà généreusement à l'œuvre pour se renouveler, il est bon de chercher à situer *ecclésiatement* cet effort. Car si les religieux sont *dans* l'Eglise il est évident que *tout* ce que le Concile a décidé et *toutes les voies* qu'il a ouvertes intéressent de façon profonde la vie religieuse. Il faut en effet en finir, à tout jamais, avec la mentalité de *ghetto* qui a été souvent la nôtre. Nous avons eu trop tendance à nous considérer à part, comme une portion choisie, placée bien au-dessus du Peuple de Dieu, réglée par ses propres lois, se permettant de porter sur les autres chrétiens un certain regard hautain. Cette mentalité a peut-être percé jusque dans le Concile, alors que plusieurs, dans leurs pressions en faveur d'un chapitre spécial sur les religieux dans la Constitution *Lumen Gentium*, ne se rendaient pas suffisamment compte de l'impasse dans laquelle ils risquaient de jeter la vie religieuse. Ce n'est pas en s'acharnant à montrer sa supériorité que l'institution religieuse parviendra à surmonter la crise dans laquelle elle se trouve aujourd'hui un peu partout, mais au contraire en prouvant concrètement qu'elle se veut au cœur de l'Eglise, comme une cellule évangélique solidaire de toutes les angoisses, de toutes les joies, de toutes les entreprises, de toutes les fautes du Peuple de Dieu. C'est dans cette perspective que nous faisons les remarques suivantes.

1. LA VIE RELIGIEUSE ET LA CONVERSION DE L'ÉGLISE À SON PROPRE MYSTÈRE

S'il est vrai, comme on le redit sans cesse depuis deux ans, que toute l'œuvre du Concile s'enracine dans la constitution *Lumen*

Gentium, promulguée à la fin de la troisième session, il est clair que les religieux trouveront dans ce document la grande charte conciliaire de leur rénovation. D'ailleurs le décret *Perfectæ Caritatis* met parmi ses principes clés de renouvellement l'attention au mystère de l'Eglise, et est lui-même radicalement incompréhensible si on l'isole de la base théologique du Concile. Notons (entre parenthèses) la myopie de plusieurs organismes religieux qui se sont d'emblée attelés à une étude du Décret sans au préalable réfléchir en profondeur sur le sens de *Lumen Gentium*. Mais notons aussi la plus grave inconséquence de ceux qui n'ont vu dans ce dernier document que le chapitre six consacré aux religieux. C'est, inconsciemment sans doute, aller précisément et directement contre l'intention la plus profonde de toute la constitution !

Car ce que les religieux doivent avant tout percevoir dans *Lumen Gentium* c'est son inspiration théologique. Là, en effet, amenant à sa pleine maturation le mouvement dont l'encyclique *Mystici Corporis* avait été une étape clé, l'Eglise de Dieu s'est redéfinie par sa réalité la plus profonde et la plus ultime. Avant d'être un corps extérieurement organisé, juridiquement structuré, conduit par une législation, elle est un mystère : le mystère de la *Communion* de tous les frères du Christ entre eux et avec le Père. Née de l'amour miséricordieux et gratuit du Père, elle a mission et pouvoir de rayonner dans le monde cet amour mystérieux, de lui préparer les voies, d'en transmettre les dons. En elle, *tout*, absolument *tout*, se trouve conditionné par cette nature et cette mission. Elle est née de la miséricorde, et vouée au service de la miséricorde.

On ne souligne pas assez qu'au lieu de se définir surtout par la relation aux chefs hiérarchiques visibles l'Eglise se définit maintenant par sa relation au Père. *Tout en elle est dorénavant envisagé dans la lumière non plus des droits et des pouvoirs mais de la vocation au service d'un dessein d'amour*. Il ne s'agit donc plus avant tout de se défendre, de tout centrer sur l'organisation, de viser à la puissance extérieure, de mettre l'autorité au premier plan des préoccupations. Aux structures et aux juridictions on préfère les hommes eux-mêmes, tels qu'ils sont, avec leurs défauts mais aussi la puissance d'amour divin qui dort dans le cœur de chacun.

Et le voilà le grand principe de renouvellement de la vie religieuse ! Elle a, non pas à côté de l'ensemble de l'Eglise, mais en

plein cœur de l'effort de celle-ci, à *entrer dans la conversion profonde à la miséricorde et à l'amour*. Car sa vocation spécifique est avant tout d'être *dans* l'Eglise et *pour* l'Eglise le signe par excellence de la fidélité de tous les baptisés à l'appel de l'Esprit, le point d'émergence le plus clair de tous les courants de vie nouvelle qui traversent le Peuple de Dieu en son entier. Elle n'est pas un chapeau (fut-il de qualité) ajouté à l'Eglise; ni un ornement (fut-il splendide) piqué sur la robe de l'Eglise; ni non plus une petite cellule d'initiés (fussent-ils exemplaires) gravitant autour de l'Eglise. Elle est *dans* l'Eglise et *de* l'Eglise, au cœur même de tout ce qui fait et bouleverse et travaille celle-ci; donc, *aujourd'hui*, au cœur de la conversion à l'amour du Père et dans le respect de cet amour dans les hommes. Il faut qu'au sein de l'Eglise elle apparaisse comme le lieu par excellence où se vit le mystère de miséricorde et le service de tout ce que Dieu a par amour déposé en chaque personne. Donc le lieu où craque le juridisme, où l'on met toujours l'homme au-dessus de la loi, sans pourtant nier celle-ci, où l'amour l'emporte sur tout le reste.

Je signale que cet homme qu'il faut ainsi respecter parce qu'il porte en lui, toujours, une étincelle d'amour divin, ce n'est pas seulement le membre de la communauté, ni le chrétien. *Lumen Gentium*, au lieu de chercher à délimiter au cordeau la frontière entre ceux qui sont dans l'Eglise et ceux qui sont hors de celle-ci, a au contraire cherché à dilater ses frontières pour pouvoir accueillir *tout homme*, faciliter vers elle l'accès de *tout enfant du Père*. La communauté religieuse doit, à son tour, briser ses barrières, devenir au sein du Peuple de Dieu la cellule d'accueil par excellence, le foyer de Dieu où les hommes droits doivent pourvoir percevoir que l'Eglise est attentive à tout ce qui, même hors d'elle, vient de l'amour du Dieu et Père de Jésus. Non le petit groupe ésotérique quelque peu fanatique, fermé sur lui-même, craintif devant tout ce qui vient de l'extérieur et qui pourrait le corrompre. La communauté doit être le signe de l'Eglise *catholique*, c'est-à-dire de l'Eglise regardant avec des yeux remplis de joie et d'action de grâce tout ce que Dieu a fait, et trouvant là quelque chose à servir.

Dans ce climat, le chapitre six de *Lumen Gentium*, on le voit, retrouve ses vraies proportions. Des proportions modestes. Et on

ne peut vraiment le comprendre, en percevoir les impératifs profonds que si on le situe dans l'esprit d'ensemble du document. Autrement on le fausse gravement. Il est triste de constater combien certains religieux, pensant par là rendre service à la vie religieuse, l'isolent et donc en rapetissent la portée. En ce chapitre, l'Eglise n'a pas voulu mettre à part la vie religieuse, lui donner un traitement particulier qui la couperait de tout le Peuple de Dieu. Elle a tout simplement cherché à montrer sa signification propre au sein de tout ce que l'Esprit de Dieu suscite dans le Corps du Christ.

2. LA VIE RELIGIEUSE ET LA CONVERSION DE L'ÉGLISE AU MONDE

L'autre pôle du Concile est la Constitution pastorale *Gaudium et Spes*. Car les hommes à aimer sont dans le monde. Celui-ci les fabrique et ils le fabriquent. Problèmes, angoisses, douleurs, espérances des hommes tissent ce vaste réseau dans lequel chaque personne est appelée à vivre son destin. Le monde pénètre chaque homme, et rend tel homme concret. L'homme, en effet, n'est pas un être abstrait. *L'homme abstrait* n'existe pas. Les grands mouvements de fond qui traversent l'humanité dessinent le visage de l'homme *réel*: chacun d'entre nous porte en lui des traits fondamentaux venus de sa famille, de son pays, de sa culture, de son époque. Un Français ne ressemble pas à un Japonais. Un citadin ne ressemble pas à un paysan. Un homme de 1966 ne ressemble pas à son aïeul de 1866. Or ces valeurs qui viennent du monde, tributaires du progrès de celui-ci, appartiennent elles aussi au plan de Dieu. Elles sont bonnes. Dieu a créé le monde en le poussant dans un processus d'évolution et de progrès. Il a voulu que chaque génération ait ses traits propres qui la séparent de la précédente. Cette diversité appartient à la richesse de son plan; elle est un élément essentiel de toute la perfection de sa geste d'amour. Les valeurs qui font le monde comptent pour Dieu. Il faut donc les servir. Une Eglise qui se définit servante de l'amour du Père dans les hommes ne peut pas les négliger.

Cela signifie qu'il faut les assimiler, les faire, elles aussi, pénétrer en plein cœur du mystère de communion *totale* de l'homme

avec Dieu qui définit l'Eglise. Nous rencontrons donc de nouveau la catholicité. Durant les derniers siècles nous avons restreint le sens de celle-ci. Elle ne signifie pas simplement le fait que l'Eglise doive s'étendre à tous les lieux de la terre et à tous les temps. Elle implique aussi (et peut-être surtout) qu'elle accueille et assume dans son mystère *toutes* les valeurs humaines. Celles de *tous* les hommes, de *toutes* les cultures, de *toutes* les époques. Non pas simplement pour être capable de s'adapter, de faire bonne figure, de se montrer attirante. Mais, plus profondément, pour faire vraiment passer dans le Christ Jésus, Seigneur du monde, *toute* la Création. Le monde est ensemencé de divin, à l'Eglise de mener à pleine éclosion cette semence qu'elle trouve déjà jetée en terre lorsqu'elle arrive.

Aussi — et ce fut une des préoccupations majeures de ce Concile — l'Eglise doit-elle non seulement dialoguer avec le monde, mais encore chercher à respecter les valeurs positives de la Création et à les promouvoir selon sa vocation propre et sa fonction spécifique. Au sommet de celle-ci se situe précisément le pouvoir de tout *assumer sans détruire*, en conduisant au contraire à une plus totale perfection. Elle doit donc, en quelque sorte, faire toute la dimension humaine de son mystère, *communier à plein avec l'homme tel qu'il est concrètement*. Donc s'appliquer à faire en sorte que pour entrer et vivre chez elle l'homme n'ait à renoncer à aucune des valeurs positives qui font sa richesse, n'ait pas à violer les traits qui lui viennent de la Création. Ce qui, bien entendu et disons-le une fois pour toutes, ne met nullement en cause la légitimité de l'ascèse. L'Eglise n'est pas un musée. En vivant chez elle on ne doit pas faire un saut d'un demi-siècle en arrière. La Croix doit être une valeur plantée en pleine chair *d'aujourd'hui*. L'ascèse doit jaillir du terreau *d'aujourd'hui*. Sombrier dans l'anachronisme c'est renier une dimension essentielle de l'œuvre créatrice, sa dimension historique.

A ce plan encore la vie religieuse doit avoir valeur de signe et de témoin par excellence. Avouons que nous sommes loin de l'idéal! Le Décret *Perfectæ Caritatis* est lui-même revenu sur ce point, sans pourtant parvenir à en montrer la vraie justification théologique. Si d'une part l'Eglise doit être intégralement engagée dans un processus d'assimilation des valeurs positives du monde et

du progrès, et si d'autre part la vie religieuse se situe au cœur même de l'Eglise, comme le signe de l'activité et de la vocation du Peuple de Dieu tout entier, il est clair que le processus d'assimilation devra trouver son paradigme chez les religieux. Ce qu'on appelle « adaptation » est donc pour l'institution religieuse comme telle *une fonction d'Eglise*, un effort débordant, au-delà d'elle-même, sur l'Eglise entière, effort auquel elle ne peut pas se dérober sous peine de refuser d'être fidèle à sa vocation de signe de l'Eglise de Dieu. En d'autres termes, si la vie religieuse doit s'adapter, ce n'est pas simplement pour elle-même, pour son recrutement et son efficacité immédiate, c'est avant tout parce que cette adaptation doit être signe et témoin privilégié de l'accueil des valeurs positives du monde *par l'Eglise entière*. *L'adaptation et la faculté d'accueil de l'Eglise doivent s'exprimer de façon éminente dans l'adaptation et la faculté d'accueil de l'institution religieuse.*

Voilà qui donne un sens nouveau à toutes les prescriptions, parfois ternes si on les prend en elles-mêmes, de *Perfectæ Caritatis*. On ne peut les saisir en pleine lumière qu'en les lisant avec pour toile de fond la Constitution sur l'Eglise et le monde. Le respect de la personne, par exemple, si souvent rappelé par le Décret sur les religieux, ne peut pas être conçu uniquement comme une façon plus souple et plus « supportable » d'exercer l'autorité. Il faut y voir le signe de la démarche de l'Eglise pour assumer la grande redécouverte contemporaine de la valeur de la personne. S'y refuser équivaut donc à pécher non pas simplement contre la « prudence » religieuse mais avant tout contre la catholicité de l'Eglise, et à enfreindre gravement la loi du dialogue avec le monde promulguée par le schéma treize. Il en va de même de l'autre impératif de *Perfectæ Caritatis*: tenir compte des diverses cultures, des diverses mentalités, des divers tempéraments. Il ne s'agit pas, là encore, d'une démarche pour rendre plus agréable, plus douce, plus facile, plus attirante la vie religieuse. Il s'agit essentiellement d'être fidèle à la loi dite d'incarnation: l'Eglise ne peut pas se borner à planer au-dessus des hommes et des époques, elle doit assumer tout ce qu'il y a de valable en chaque parcelle du mystère humain, s'y incarner. *Ici encore tout refus d'adaptation équivaut à un péché non pas d'abord contre l'institution religieuse, mais contre la catholicité.* Car alors on rend l'Eglise mensongère avec

elle-même, avec ce qu'elle vient de redécouvrir comme une de ses lois fondamentales, et d'autre part on éteint ou défigure ce qui doit être en son sein le signe le plus parlant et le plus révélateur de son mystère de *communion à l'homme*. Si les religieux, comme communauté d'abord et ensuite comme individus, ne sont pas la fraction de l'Eglise où se réalise au maximum la loi de dialogue avec les valeurs du monde et d'assomption de tout ce qu'elles ont de positif, alors l'Eglise entière est privée de son signe prophétique le plus parfait. C'est là terrible responsabilité. Il faut espérer que les chapitres, les supérieurs eux-mêmes, s'élèvent jusqu'à ce plan ecclésial et rompent avec toute myopie.

3. LA VIE RELIGIEUSE ET LA CONVERSION DE L'ÉGLISE À LA QUALITÉ SPÉCIFIQUE DE SA MISSION

Mais suffit-il d'assumer, par une sorte d'osmose, les valeurs positives du monde et du progrès? L'Eglise doit aussi prêcher l'Evangile de la conversion et de la Pâque. Car elle a quelque chose de spécifique et d'unique à apporter à la vie du monde.

En effet le progrès est équivoque. Il peut tourner à la destruction de l'homme. Qu'il s'agisse du développement des techniques de guerre, des méthodes de propagande et de persuasion beaucoup plus pacifiques mais qui tuent l'esprit en aliénant la liberté des personnes, ou de tout autre domaine du mystère humain exploité par une fraction de l'humanité au profit de son appétit de puissance, le progrès plonge l'homme dans l'angoisse et la peur. Pourquoi? Parce que le progrès est tout entier dans les mains des hommes et que le cœur de ceux-ci est habité par le péché. Le sort de l'humanité se joue là, dans la rencontre entre les efforts du génie humain, orienté vers le bien et l'amour, et les morsures de l'égoïsme, de l'orgueil. Or, servante de la miséricorde, l'Eglise a reçu du Père avec mission de le transmettre aux hommes, l'Evangile du Salut, don de Dieu permettant à l'homme de changer son propre cœur et de le renouveler en le plongeant dans le dynamisme de la Mort et de la Résurrection. Il y a donc un lien étroit entre Evangile et progrès du monde. Aussi la tâche mystérieuse que Dieu exige de l'Eglise s'oriente-t-elle toute vers la proclamation de l'Evangile du Salut. Non pas, on le voit, uniquement en vue

du salut des âmes et de l'éternité, mais aussi en vue du progrès de la Création. Sa mission surnaturelle ne se confond donc pas avec une évasion au-dessus de l'angoisse actuelle des hommes ni avec une résignation nourrie par l'espérance de la gloire qu'elle attend, dans la foi, pour le monde futur. Tout au contraire. Dieu veut qu'elle s'enfonce en plein cœur de la marche du monde pour sauver celui-ci et l'orienter vers la paix et la joie de l'humanité. Ce qui, évidemment, n'équivaut en rien à une négation des réalités éternelles.

Le Concile a tourné délibérément l'Eglise vers une activité missionnaire fortement marquée par celle redécouverte de la dimension plus terrestre de sa mission spécifique. Il l'a fait percevoir, avec une lucidité brutale, le besoin urgent d'une annonce de l'Evangile au sein même du progrès du monde. Ce qui l'oblige à découvrir de nouvelles formes apostoliques d'action et d'influence. Prédication ne tombant pas d'en haut, mais préférant s'infiltrer à travers la *communio*n à tout le mystère humain, à toutes les angoisses des hommes. Annonce évangélique par le témoignage de la vie plus que par les déclarations merveilleuses et les promesses du futur. Rupture avec une forme d'influence basée sur les institutions comme telles, et création de formes nouvelles de contacts évangéliques interpersonnels. Annonce des réalités surnaturelles et éternelles dans le fait d'œuvrer avec générosité pour le salut du progrès du monde. Toute une nouvelle pastorale est en train de naître.

Là encore, en plein cœur du Peuple de Dieu, les communautés religieuses ont à devenir les plus vivants et les plus zélés laboratoires de ces formes neuves. D'ailleurs, ce sont elles qui le plus souvent détiennent les grands moyens traditionnels par lesquels l'Eglise a exercé son influence: éducation, soin des malades, soin des vieillards, catéchèse, missions dans les pays lointains. Elles ont à devenir les modèles du zèle et de l'ouverture de l'Eglise entière, comme de son esprit d'invention et d'audace pour une entrée plus vraie et plus efficace dans les réalités du monde pour les conduire au Dieu et Père de Jésus. Ce qui demande beaucoup de courage. Surtout lorsqu'il faut repenser tout un système séculaire d'action apostolique, rompre avec des traditions enracinées dans la moelle des générations précédentes. Je pense par exemple au problème des

communautés enseignantes en certaines régions et au fait qu'elles devront bientôt cesser de s'arc-bouter sur leurs écoles à elles pour plutôt viser à engager les religieux et les religieuses dans les écoles de la collectivité; ce qui (disons-le en passant) nous paraît de beaucoup préférable à certaines situations actuelles. Je pense aussi aux missionnaires de pays de vieilles civilisations, comme l'Orient, aux communautés plus centrées sur l'éducation des adolescents.

Mais s'ils se refusent à cet effort de récréation, même s'ils le boudent et ne se renouvellent que par un léger époussetage des vieux cadres, les religieux compromettent gravement la mission de l'Eglise. Ici, de nouveau, il faut s'élever au-dessus des intérêts de la communauté comme telle et de son rayonnement, voir celle-ci dans l'Eglise, dans le Peuple de Dieu. Le renouveau de l'agir apostolique des instituts religieux doit devenir le ferment du renouveau de l'agir apostolique de l'Eglise entière. A quoi bon, autrement, leur place centrale dans le mystère de l'Eglise? Ils sont appelés, par le Seigneur, à être témoins et signes de la puissance de la grâce dans le cœur humain. Or la grâce est toute souple aux suggestions de l'Esprit et aux impératifs de ceux que le Seigneur a choisis pour gouverner son Peuple. *Une communauté qui, aujourd'hui, ne repense pas son action se met en état de péché contre l'Eglise.* Elle devient obstacle au grand vent de Pentecôte que le Concile a voulu faire souffler. Je dis bien: « qui ne repense pas son action ». Car il ne suffit pas d'un petit coup de pouce dans le sens du progrès et d'une petite risette aux idées plus modernes. Il faut avoir le courage de s'attaquer aux problèmes de fond.

4. LA VIE RELIGIEUSE ET LA CONVERSION DE L'ÉGLISE À SES VRAIS MOYENS DE SALUT

Tout ce que nous venons d'évoquer est dur. On ne peut l'accomplir que dans la puissance de la grâce. Or le Seigneur Jésus nous a donné les moyens par excellence pour la réception de cette bienveillance et de cette puissance du Père, la Parole de Dieu et les sacrements de la foi, tout spécialement l'Eucharistie.

Le Concile a réorienté la vie des fidèles vers ces sources de la vie. La Constitution *Dei Verbum* sur la Révélation nous a réappris la vraie place de la Parole de Dieu dans notre mystère de

croyants. Nous avouons être surpris du peu d'écho que jusqu'ici elle a reçu de la part des responsables de la vie religieuse. On l'a ignoré. Sans doute parce que l'on a pensé que son enjeu ne se jouait qu'au plan dogmatique du dialogue avec les frères chrétiens non catholiques. Pourtant, elle nous permet de nous situer vraiment dans le grand dessein de Dieu. Et surtout elle nous apprend que pour nous la nourriture de foi par excellence ne peut être que la Parole de Dieu, cet Evangile que le Décret *Perfectæ Caritatis* met au premier rang des principes de renouvellement. Il faut être logiques avec nous-mêmes. Il en va de même pour le retour à l'Eucharistie. Le Concile ne veut pas seulement que celle-ci soit mieux célébrée. Il veut qu'elle soit la nourriture de vie, le point perpétuel de ressourcement de cet être de *communio* que nous cherchons à intensifier en nous. Car c'est dans la *communio* au Corps ressuscité du Seigneur Jésus que nous puisons la force d'une vie vraiment *communiant*e au Père et aux frères, comme Jésus l'a été en sa Pâque.

Dans l'Eglise entière, la communauté religieuse doit de nouveau être ici ferment et signe prophétique. Et Dieu sait s'il y a sur ce point du travail à faire! D'abord un travail négatif de purification de certaines dévotions qui encombre notre vie et fait souvent de nous les témoins d'une piété mièvre et antiévangélique. Pacotille d'un certain style de livres spirituels et de vies de saints qui viennent enfouir l'Evangile et la solidité de son message sous des monceaux de sentimentalisme et de fadaïse. Il faudrait que nos bibliothèques religieuses soient dans l'Eglise les témoins de la spiritualité ouverte et évangélique que la Constitution *Dei Verbum* veut instaurer dans tout le Peuple de Dieu. Là encore si nous sommes négligents nous faisons mentir l'Eglise, et sommes infidèles à notre témoignage spécifique. Il n'est pas question simplement du bien de la communauté comme telle, mais d'un certain visage d'Eglise que nous défigurons. Nos bibliothèques traduisent notre esprit! Hélas! Souvent nous renouvelons plus facilement nos menus que nos livres. Le problème est d'autant plus grave que dans nos prédications, nos cours, nos conversations, nos dialogues, ce que nous lisons et ce dont nous nous nourrissons transpire toujours. Alors que nous sommes ceux dont les paroles devraient être toutes imprégnées de la Parole de Dieu! Si ceux qui recherchent la per-

fection évangélique continuent de s'abreuver aux sources non authentiques et laissent de côté la Parole de Dieu lue et méditée, dans son réalisme et sa nudité originelle, que peut-on attendre des autres! L'Eglise aurait-elle été naïve en centrant de nouveau sa vie sur la Parole de Dieu?

De même, notre style de prière vient souvent aggraver la situation. S'il est un endroit où la constitution conciliaire sur la Liturgie devrait être appliquée et vécue à la lettre, c'est bien la communauté religieuse. Toute maison religieuse, si petite soit-elle, devrait, selon ses possibilités, axer sa vie sur la grande prière de l'Eglise, surtout sur l'Eucharistie. Pourquoi ces kyrielles de dévotions, ces patenôtre récitées à toute vitesse et sans conviction, ces amoncellements de formules? Il faudrait qu'en regardant vivre quotidiennement nos communautés on perçoive ce qu'est vraiment une vie d'Eglise où *tout est mis à sa vraie place*. Ne sommes-nous pas tout spécialement consacrés, par nos vœux, à une vie de prière qui se veut la « concentration » de la vie de prière de l'Eglise entière? Et surtout ne sommes-nous pas au cœur de l'Eglise-Mystère, donc de l'Eglise en sa relation vivante au Père, relation dont la prière est une des expressions majeures! Plus nous sommes mièvres dans notre piété et notre dévotion, plus nous rendons l'Eglise infidèle à l'Evangile. Car nous savons, par le Christ Jésus, dont le Concile vient de répéter la volonté, que dans le chemin vers le Père il faut avant tout aller aux deux sources de vie que sont la Parole de Dieu et l'Eucharistie. Si ce que nous ajoutons à ces deux sources vient les ensevelir, nous proclamons de fait, concrètement, que nous ne croyons pas en la volonté du Seigneur, et que ce qu'il nous a donné ne nous rassasie pas. Or, puisque nous sommes par définition ceux qui cherchent la perfection, notre témoignage vient alors crier à la face du monde que la Parole et l'Eucharistie ne suffisent pas à l'Eglise. Ce qui est pécher contre l'Evangile lui-même.

*

* *

On voit donc combien l'effort de renouveau demandé aux religieux est inséparable du mystère de renouvellement de l'Eglise de Dieu en son entier. Aussi, le plus important des points sur lesquels

doit porter notre travail ne peut-il être autre, pour nous, que la conversion à l'Eglise? Nous avons besoin de nous convertir à ce qui est la racine de toute notre vie religieuse: la conscience de notre appartenance au mystère du Peuple de Dieu en ce qu'il a de plus réaliste. *Il faut que nous devenions, en cette étape de l'histoire du Salut où l'Eglise franchit un seuil qui décidera de son destin, les prophètes de tout vrai renouveau fondé sur l'Evangile.* Si nous nous définissons comme ceux qui font profession de perfection évangélique, c'est précisément parce que nous voulons qu'en nous respplendisse le vrai visage de l'Eglise. N'est-elle pas toute entière tendue vers cette perfection?

RETRAITES POUR RELIGIEUSES

La *Maison du Pèlerin*, sise tout près de notre Madone Nationale du Cap de la Madeleine, offre un « service de retraites religieuses ».

**Du 26 décembre 1966
au 25 janvier 1967 :**

Exercices Spirituels de S. Ignace pour religieuses, dirigés par le R. P. Ubald DE LONGCHAMP, o.m.i.

Du 2 au 11 février 1967 :

Retraite générale pour religieuses, par le R. P. Raymond PAKENHAM, c.j.m., supérieur du Séminaire de Charlesbourg.

Du 14 février au 16 mars 1967 :

Exercices Spirituels de S. Ignace pour religieuses, dirigés par le R. P. Ubald DE LONGCHAMP, o.m.i.

Du 18 au 26 mars 1967 :

Retraite pour religieuses, par le R. P. Eugène MARCOTTE, o.m.i.

Du 10 au 19 avril 1967 :

Retraite pour les Supérieurs, par le R. P. Auguste-Marie SYLVESTRE, o.p., Prieur et chargé des Sessions des Supérieurs au diocèse de Québec.

Du 23 avril au 2 mai 1967 :

Retraite pour religieuses, par M. l'abbé Anselme LONGPRÉ, ptre.

Du 4 au 13 mai 1967 :

Retraite pour Hospitalières, par le R. P. Germain LESAGE, o.m.i.

Pour toute information, s'adressé à :

R. P. Ubald de Longchamp, o.m.i.
« Service de Retraites Religieuses »
Sanctuaire National N.-D. du Cap,
CAP DE LA MADELEINE, Qué.

TÉL. 374-2441 ou 374-2020
Code régional : 819

CORESponsables DU RENOUVEAU

Laurent BoISVERT, o.f.m.,
Collège franciscain de Théologie
5750, boul. Rosemont, Montréal

Au nombre des idées maîtresses que Vatican II a traduites dans ses documents conciliaires et qui impriment à l'Eglise une orientation nouvelle, il faut ranger la coresponsabilité. On a toujours et à bon droit mis en valeur la responsabilité de ceux qui détiennent l'autorité, mais on a longtemps minimisé celle des sujets, spécialement dans la réflexion qui précède et qui doit éclairer les décisions de l'autorité. Conscient de la revalorisation actuelle de la personne humaine, Vatican II affirme avec insistance que tous les fidèles, peu importe leurs charismes, leur état de vie et leurs fonctions, ont à vivre le mystère de l'Eglise, à le manifester et à promouvoir son accomplissement. Tous sont responsables de la mission que le Christ a confiée à son Eglise, qui est d'être dans le monde « un signe et un instrument de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain » (*Lumen Gentium*, 1).

Cette communion de tous les fidèles à une responsabilité collective connaît des modalités diverses qu'il faut distinguer, sans toutefois les séparer, pour éviter la confusion. Autre est la manière, commune à tous les fidèles, de participer à la responsabilité totale de l'Eglise, autre celle qui est réservée aux membres de la hiérarchie. Tous les baptisés participent aux fonctions sacerdotale, prophétique et royale du Christ, mais seuls les membres de la hiérarchie assument les *ministères* de l'enseignement, de la sanctification sacramentelle et du gouvernement.

Une telle responsabilité collective, multiforme dans son exercice, trouve-t-elle dans la vie religieuse un milieu d'incarnation particulièrement favorable? Tous les membres de chaque famille religieuse se sentent-ils engagés dans l'orientation et la marche de

leur Institut? Communient-ils réellement, bien que de manières diverses, à cette responsabilité collective? Les réflexions de cet article voudraient montrer, en se basant surtout sur le décret *Perfectæ Caritatis* et le motu proprio *Ecclesiæ Sanctæ*, que la coresponsabilité doit exister dans la vie religieuse, et que son exercice prend obligatoirement des modalités diverses.

1. EXISTENCE DE LA CORESPONSABILITÉ

Le décret *Perfectæ Caritatis* affirme « qu'une rénovation efficace et une juste adaptation ne peuvent s'obtenir qu'avec le concours de tous les membres de l'Institut » (no 4). Le motu proprio *Ecclesiæ Sanctæ* précise: « la collaboration de tous, supérieurs et religieux, est indispensable pour rénover en eux-mêmes leur vie religieuse, pour préparer spirituellement leurs chapitres, en inspirer les travaux et observer fidèlement les lois et les règles qu'ils auront décrétées » (no 2). Le concours de tous les membres d'un Institut n'est pas seulement utile, il est indispensable à la rénovation adaptée de sa vie religieuse. Il manquerait donc quelque chose à la qualité de ce renouveau, si des religieux refusaient d'y participer; si par inconscience de leur responsabilité vis-à-vis de leur famille religieuse, ils donnaient dans un pseudo-désintéressement, quels que soient les prétextes mis en avant pour se justifier. Certains ont peur de se compromettre, préfèrent n'avoir pas de mains plutôt que d'en avoir et de risquer de les salir. D'autres, d'allure défaitiste, motivent leur conduite en prônant que la cause est désespérée, qu'il est inutile et pénible de travailler rude et de voir ensuite disparaître dans l'oubli les résultats de ses efforts. Il en est qui s'excusent de ne pouvoir apporter beaucoup dans la rénovation adaptée de leur famille religieuse, mais qui, au lieu de joindre leur minime collaboration au travail des autres religieux, démissionnent sous prétexte d'humilité, en ayant soin toutefois d'affirmer qu'ils accepteront volontiers ce que les autorités décideront. Ces diverses attitudes traduisent une inconscience plus ou moins grande en face de la rénovation de la vie religieuse, un manque d'amour des autres, une psychologie de fuite et de démission.

La responsabilité qui incombe à tous les membres d'un Institut dans le renouveau de leur famille religieuse s'enracine dans leur agrégation à cette communauté. Même si cette agrégation, à la

différence de l'incorporation à l'Eglise par le baptême, n'est pas sacramentelle, elle rend les religieux responsables de la mission que l'autorité de l'Eglise a confiée à leur Institut, et du renouveau qui tend à en promouvoir un meilleur accomplissement. De plus, dans chaque famille religieuse, il est des membres qui ont reçu un mandat spécial les constituant en autorité, et qui portent une responsabilité particulière dans l'orientation et la marche de leur Institut. Pas plus que l'agrégation des membres à une famille religieuse, leur autorité n'est d'origine sacramentelle. Elle ne saurait donc s'identifier à celle que détiennent les membres de la hiérarchie. Pourtant elle confère à ses détenteurs une responsabilité particulière, ou plutôt un mode spécial de communier à la responsabilité collective qui engage tous les membres de la communauté. Vu que la responsabilité du renouveau ne leur est pas réservée, qu'elle est au contraire participée à la fois par les sujets et par les supérieurs, on peut et même on doit parler de communion dans la responsabilité, ou de coresponsabilité.

2. **DIVERS MODES D'EXERCICE DE LA CORESPONSABILITÉ**

a) *Modes communs à tous les membres d'un Institut*

Les documents cités plus haut indiquent, pour tous les membres d'une famille religieuse, supérieurs et sujets, trois manières de communier à la responsabilité collective qui incombe à l'Institut. Il s'agit d'abord de l'*animation spirituelle du renouveau*. « Comme la vie religieuse est ordonnée avant tout à ce que ses adeptes suivent le Christ et s'unissent à Dieu par la profession des conseils évangéliques, il faut bien voir que les meilleures adaptations aux exigences de notre temps ne produiront leur effet qu'animées par une rénovation spirituelle. A celle-ci on doit toujours attribuer le rôle principal même dans le développement des activités extérieures » (*Perf. Car.*, 2). Paul VI avait déjà tenu le même langage le 23 mai 1964, lorsqu'il affirmait aux membres de divers chapitres généraux, que dans l'adaptation, la première place devait être donnée à la vie spirituelle des religieux (cf. *NRTh*, 86, 1964, p. 747). De même le 15 décembre 1965, parlant du renouveau ecclésial, il disait que ce renouveau « se mesure moins au changement d'usages et de normes extérieures qu'au changement

de certaines habitudes mentales, de certaines inerties intérieures, de certaines résistances du cœur à l'esprit vraiment chrétien. Le premier changement et le plus important entre tous, est celui que nous appelons communément la conversion du cœur » (*La Doc. cath.*, 63, 1966, col. 166).

Cette participation spirituelle au renouveau de la vie religieuse n'est pas un succédané, un pis-aller; c'est le premier moyen, sans lequel les autres ne produiraient que peu d'effets durables. On comprend alors que les religieux soient invités à prier pour le succès d'un Chapitre, d'une Congrégation. Ils minimiseraient la valeur des moyens spirituels, s'ils y attachaient peu d'importance pratique, s'ils oubliaient que toute rénovation de vie est avant tout l'œuvre de l'Esprit. Cette manière de collaborer au rajeunissement de leur famille religieuse est à la portée de tous les membres.

Outre cette collaboration spirituelle, les textes mentionnent la consultation des religieux. « Les supérieurs devront, s'il s'agit de questions intéressant tout l'Institut, en consulter les membres de manière opportune et entendre leur avis » (*Perf. Car.*, 4). Le *motu proprio* explicite cette pensée: « Le Conseil général, pour préparer ce Chapitre, prévoira d'une manière opportune une ample et libre consultation des religieux et en dressera les résultats afin que le travail du Chapitre en soit facilité et orienté. Cela pourra se faire, par exemple, par la consultation des Chapitres conventuels et provinciaux, la nomination de commissions, l'envoi de questionnaires, etc. » (*Eccl. Sanc.*, 4). Il ne s'agit pas ici de la consultation habituelle, faite par les supérieurs, des membres des divers Conseils, ou de la consultation d'experts sur des problèmes particuliers, mais d'une consultation générale de tous les membres de l'Institut sur des questions qui les concernent tous, ou encore des membres d'une communauté locale sur des sujets qui les regardent. De plus, cette consultation n'est pas facultative, mais obligatoire; elle est un devoir pour les supérieurs, ce qui implique qu'elle est un droit des sujets, devoir et droit étant essentiellement corrélatifs.

Il faut admettre cependant que tout ne peut être objet de consultation générale, qu'il existe des questions et des problèmes dans une communauté que les supérieurs ne peuvent soumettre à l'appréciation de tous ses membres sans compromettre des personnes ou révéler des secrets d'office. Il faut reconnaître également que

la valeur de la consultation implique certaines limitations ; si elle jouit d'une autorité morale suivant son poids de lumière, elle n'a pas valeur d'autorité juridique, c'est-à-dire valeur de décision. Les supérieurs peuvent entériner les résultats de la consultation, leur donner force de loi, mais ils ne sont pas tenus de le faire ; ou plutôt ils y sont moralement tenus dans la mesure où, à travers ces résultats, ils discernent le vouloir de l'Esprit.

La troisième manière, pour tous les membres d'un Institut, de participer au renouveau de la vie religieuse est d'*observer les lois, règles ou normes* déterminées par l'autorité compétente. « Cependant, l'on se souviendra que l'espoir d'une rénovation doit être mis dans une observance plus consciencieuse de la règle et des Constitutions, plutôt que dans la multiplicité des lois » (*Perf. Car.*, 4). Traitant de la collaboration indispensable des supérieurs et des sujets dans la rénovation de la vie religieuse, le *motu proprio* signale, comme dernier aspect de cette collaboration, le fait « d'observer fidèlement les lois et les règles qu'ils auront décrétées » (*Eccl. Sanc.*, 2).

La nécessité d'observer des lois constitue une exigence de tout ordre social. Il n'y a pas à nous surprendre si une telle nécessité existe dans les communautés religieuses, puisqu'elles ont toutes une dimension institutionnelle et sociale. Bien plus, on méconnaîtrait les exigences profondes de la personne, telle que créée par Dieu, si l'on affirmait que l'observance des lois entrave toujours la liberté et l'épanouissement personnel. Dieu, qui nous a donné une nature sociale, veut que nous vivions en société, ce qui veut dire pour la plupart dans l'obéissance, dans la soumission aux lois régissant cette société. D'autre part, Dieu nous a créés libres et désireux d'épanouissement personnel. Si ces deux éléments s'opposaient, il faudrait en conclure que Dieu a mis en nous des éléments antinomiques, qu'il nous a créés absurdes. Il faut certes reconnaître qu'une certaine soumission aux lois engendre ou favorise l'infantilisme ; mais il faut reconnaître avec autant de vérité qu'il existe une forme d'obéissance aux lois qui est ouvrière de dépossession personnelle et de dépassement.

Une saine observance des lois n'exige pas l'accord intellectuel, mais la soumission de la volonté. L'obéissance en effet est toujours présentée par l'autorité de l'Eglise comme « un holocauste de la

volonté propre offert à Dieu » (Paul VI, 23 mai 1964), jamais comme un holocauste de l'intelligence. Ce qui veut dire que les sujets peuvent ne pas être d'accord avec ce qu'on leur prescrit et conserver leur opinion personnelle, à l'intérieur même d'une vraie obéissance. Il n'est dit nulle part que les supérieurs ont toujours raison; nulle part non plus il n'est prouvé que les sujets n'ont jamais tort. Les uns et les autres peuvent avoir raison ou tort, posséder plus ou moins de vérité; cela ne soustrait pas aux supérieurs leur droit de commander, ni aux sujets leur obligation d'obéir.

L'important pour tous les membres d'un Institut est de rechercher ensemble le vouloir de Dieu sur eux-mêmes et leur famille religieuse, d'apprendre à dépasser leur point de vue personnel quand un autre point de vue leur semble plus valable. Cette recherche étant de tous les jours et devant durer toute la vie, car personne ne pourra jamais se vanter de posséder la vérité totale, il faut que la communauté religieuse continue de vivre et de travailler dans l'harmonie: ce qui exige un certain nombre de lois auxquelles tous doivent se soumettre. La manière de les observer fera des uns des enfants ou des esclaves, et des autres des personnes dont la liberté sera fortifiée par l'obéissance, dont la vie rayonnera la joie et la sérénité.

b) *Modes réservés aux personnes en autorité*

Avec tous les membres de leur Institut, les supérieurs ont à collaborer au renouveau de la vie religieuse par l'animation spirituelle, la libre manifestation de leurs opinions, et l'observance de la législation. A cause de l'autorité qu'ils détiennent, ils ont de plus une manière qui leur est propre de participer à la rénovation adaptée de la vie religieuse. Voici les deux textes du décret *Perfectæ Caritatis* qui précisent cette participation. « Mais fixer les normes et légiférer dans ce but, ou admettre une expérience suffisante et prudente, relève uniquement de l'autorité compétente... Les supérieurs devront, s'il s'agit de questions intéressant tout l'Institut, en consulter les membres de manière opportune et entendre leur avis » (no 4). Ce texte réserve aux supérieurs de fixer des normes, de faire des lois et d'admettre des expériences. Traitant de la collaboration des supérieurs et des sujets, le même document continue: les supérieurs « amèneront leurs subordonnés à collaborer

par une obéissance responsable et active dans les tâches à accomplir et les initiatives à prendre. Il les écouteront donc volontiers, ils stimuleront leur effort commun pour le bien de l'Institut et de l'Eglise, se réservant néanmoins fermement le droit de décider et de commander ce qui est à faire » (no 14). Il appartient donc aux supérieurs de décider et de commander.

Le motu proprio *Ecclesiae Sanctae* précise la responsabilité propre des détenteurs de l'autorité. « La tâche des Chapitres ne se bornera pas à édicter des lois, mais ira jusqu'à imprimer un élan de vie spirituelle et apostolique » (no 1). Et plus loin : « Ce Chapitre général a le pouvoir de modifier, à titre d'expérience, certaines prescriptions des Constitutions..., pourvu que soient respectés la fin, la nature et le caractère de l'Institut. Des expériences contraires au droit commun, mais à faire avec prudence, seront, selon l'opportunité, volontiers autorisées par le Saint-Siège. Elles pourront se poursuivre jusqu'au prochain Chapitre général ordinaire, qui jouira de la faculté de les proroger, pas au-delà toutefois du Chapitre suivant » (no 6). Il revient donc au Chapitre général d'édicter des lois, d'imprimer à l'Institut un élan spirituel et apostolique, de modifier expérimentalement certaines prescriptions des Constitutions, de proroger pour un terme des expériences contraires au droit commun, mais autorisées par le Saint-Siège.

Avant d'édicter des lois, de modifier des prescriptions, les supérieurs ont cependant le *devoir de consulter* leurs sujets. Il ne s'agit pas d'un acte de condescendance de leur part, mais d'une obligation qui peut les engager en conscience. La nécessité de cette consultation devient de plus en plus urgente du fait que les questions ou les problèmes à l'étude sont plus complexes, et que les supérieurs n'ont pas trop de toute la lumière des sujets, jointe à la leur, pour y apporter une solution adéquate. Il y aurait certes présomption à négliger cette source de lumière, à se croire trop vite en possession de la vérité. De plus cette consultation des sujets répond à une aspiration actuelle des religieux, les aide à s'épanouir davantage et à s'engager plus totalement dans l'œuvre commune. Elle unifie également la communauté, vu que ses membres ne se rencontrent pas seulement dans l'exécution d'une même tâche, mais aussi dans la réflexion qui oriente leur vie fraternelle et leur apostolat.

Les personnes constituées en autorité, celles-là en particulier qui composent le Chapitre général d'un Institut, ont pour tâche, et c'est leur premier travail de rénovation, d'imprimer à leur famille religieuse un élan spirituel, de lui infuser un dynamisme intérieur auquel toutes les modifications extérieures doivent être subordonnées. A quoi servirait un renouveau de structure qui ne favoriserait peu ou pas le renouveau pneumatique d'une famille religieuse, la communion des personnes dans la charité de l'Esprit! D'où pour les supérieurs l'obligation de promouvoir dans leur communauté ce qui aide l'épanouissement de la grâce baptismale, à savoir la fraction du pain de la Parole, la lecture spirituelle, la méditation, la liturgie, les célébrations paraliturgiques, etc.

L'une des tâches, que les documents précités réserve strictement aux supérieurs, est de *modifier certaines lois et d'établir des lois nouvelles*. Leur pouvoir législatif comporte cependant des limites. Les supérieurs doivent respecter la fin, la nature et le caractère de l'Institut; il ne leur est pas loisible de lui faire subir des mutations profondes qui n'iraient pas dans le sens de ses origines. D'autre part on limiterait de par trop l'objet de leur pouvoir législatif à vouloir le cantonner dans le seul domaine spirituel, même si ce domaine, vu son importance, doit être au premier rang de leurs préoccupations. Tout ce qui regarde le bien commun de l'Institut entre dans l'objet de leur autorité, peu importe que ces éléments appartiennent au domaine disciplinaire ou gouvernemental. Je ne vois pas qu'on puisse considérer comme un idéal de soustraire à l'autorité la dimension somatique ou institutionnelle de la communauté, alors que cette dimension peut favoriser ou entraver considérablement la dimension spirituelle. Ce n'est pas à dire que les supérieurs doivent légiférer sur tout; mais dans la mesure où une question intéresse directement un groupe entier, cette question concerne les supérieurs préposés au bien de ce groupe. C'est là un principe d'unité, d'ordre et d'harmonie qu'il me semble important de tenir.

Aux supérieurs est aussi réservé le *droit de commander*, d'imposer des lois, droit qu'ils doivent *se réserver fermement*, suivant l'expression du décret *Perfectæ Caritatis*, (no 14). Notons ici qu'une certaine manière de commander, d'allure trop militaire, a le don d'inciter les sujets à la désobéissance plutôt qu'à la sou-

mission. Cette attitude des subordonnés n'est pas plus acceptable que le style de gouvernement qui l'a provoquée, mais elle est psychologiquement explicable. Par contre, et les supérieurs s'en font certes un idéal, il existe une façon plus humaine et plus fraternelle d'imposer certaines décisions qui permet aux religieux de les intérioriser facilement. Car il ne suffit pas que des lois et des ordres existent; leur but est d'aider les sujets à vivre et à travailler ensemble dans une plus grande charité. Ils ne produiront toutefois cet effet que s'ils sont acceptés, compris, si les religieux en saisissent la valeur réelle. Faute de quoi, l'observance des lois sera subie et entraînera une dépersonnalisation des sujets, un infantilisme plus ou moins profond.

Enfin il appartient à l'autorité de *permettre des expériences*. Si le texte du *motu proprio* réserve à l'autorité de permettre et donc aussi de contrôler des expériences, c'est pour éviter la fantaisie et l'anarchie à l'intérieur de la communauté. Il est facile de s'imaginer l'infinie variété que prendrait le costume des religieux, si on laissait à chacun le droit de se choisir un habit à son goût. Le témoignage communautaire de la consécration ne serait certes pas toujours évident.

Le fait cependant que les expériences soient sous le contrôle de l'autorité ne signifie pas que toutes doivent être soumises à l'autorité majeure. S'il existe un domaine où la décentralisation est nécessaire, c'est bien celui des expériences, vu la grande diversité des communautés locales, des activités, des milieux de vie. Il est presque impossible aux supérieurs majeurs, en dépit de leur bonne volonté, d'apprécier adéquatement la nécessité et la valeur d'une expérience locale, du fait qu'ils ne vivent pas dans le milieu précis où les religieux la jugent nécessaire et valable. Sauf exception, il conviendrait donc de ne réserver à l'autorité majeure d'un Institut que les expériences engageant tous les membres de cette famille religieuse, et de laisser aux supérieurs locaux le droit de tenter les expériences qu'ils jugent nécessaires ou très utiles.

Un large et sain usage de ces expériences constituerait peut-être un trait d'union entre l'évolution trop lente de la loi, et la continuelle mobilité de la vie. Sous la poussée et la pression de la vie, les religieux aimeraient souvent dépasser la loi. L'autorisation de tenter certaines expériences leur permettrait à la fois de ne pas

être arrêtés dans leur élan dynamique par le poids trop lourd d'une structure qui ne colle plus à la vie, et de favoriser en eux l'esprit d'initiative et de créativité. En plus de supprimer l'une des grandes sources actuelles de critique chez les religieux, à savoir la lourdeur et la très lente mobilité de la loi, ces expériences favoriseraient l'adaptation, pourvu toutefois qu'elles se fassent dans la sérénité, non avec une mentalité revendicatrice.

*

*

*

Aucun membre d'un Institut, fut-il supérieur général, n'est seul responsable du renouveau adapté de la vie religieuse. Chaque religieux communitaire, à des degrés et suivant des modes divers, à la responsabilité collective qui incombe à la famille religieuse tout entière. Il ne s'agit pas d'une multitude de responsabilités partielles qui s'additionneraient, de responsabilités parallèles et juxtaposées, indépendantes les unes des autres. Il s'agit plutôt de manières diverses de participer à une grande responsabilité collective. Et pour éviter la confusion, source de désordre et d'anarchie, il faut nettement distinguer le mode de participation qui est commun à tout les membres d'un Institut, et celui qui est réservé aux personnes en autorité. C'est dans l'harmonie de ces deux modes complémentaires de communion à une même responsabilité globale que doit se poursuivre et s'accomplir le travail de rénovation adaptée de la vie religieuse.

NICOLET

CENTRE DE SPIRITUALITÉ

Depuis plusieurs années, différentes expériences concluantes se poursuivent à Nicolet, sous l'initiative des Pères Carmes. Nous sommes heureux aujourd'hui de vous parler de deux d'entre elles.

Stage de formation spirituelle Juillet - août 1966

Une expérience de vie dépasse toute description. C'est pourquoi lorsqu'on nous a demandé de relater un peu ce qui s'est passé au Stage de formation spirituelle des Carmes tenu du 25 juillet au 13 août 1966, nous avons hésité. Comment rendre justice à l'événement, à la vie ? Si nous avons accepté, ce ne sera que pour donner quelques statistiques, décrire les moyens dont on s'est servi et enfin ajouter quelques impressions.

Rassemblés des quatre coins du Québec et même du reste du Canada, les religieux et religieuses réunis (ils étaient environ 85) pour le Stage ressemblaient à des députés convoqués pour une session spéciale, mais dont on ne connaîtrait pas le thème. Groupe anonyme encore qu'en sympathie, ces religieux et religieuses faisaient bientôt l'expérience de la mise en marche d'une nouvelle communauté formée pour trois semaines. Communauté assez disparate, sinon par le genre de vie, du moins par l'âge, la région, la formation et surtout par ce que chacun venait chercher ! Tout s'est bien passé. La vie d'équipe appréhendée par plusieurs a tout de suite permis la mise en application des principes de vie qui étaient donnés par les conférenciers. La messe quotidienne célébrée avec dignité et préparée par une catéchèse adéquate exprimait merveilleusement la nouvelle assemblée qui prenait de plus en plus conscience d'elle-même. Que ce soient les célébrations pénitentielles ou les courtes célébrations de la Parole, type lucernaire pour la fin du jour, toute la liturgie était soignée et... vécue. Encadrée par les petites heures et les temps d'oraison, la prière de l'Eglise permettait une assimilation de cette Parole de Dieu qui a conservé tout au long du Stage la place qui lui revenait.

Les ateliers en équipes appelaient et permettaient les échanges de vue sur les sujets pratiques traités en conférences. Des révisions de vie et des soirées fraternelles poursuivaient la correction

du regard de foi et achevaient l'effort d'intégration au plan de la vie d'une connaissance du mystère chrétien trop souvent marginale pour beaucoup.

Une première impression s'est imposée à nous à la fin du Stage, *La vie*, nous a-t-il semblé, *a été rejointe parce que la vie nous a conduits*. En effet, en tout temps, les sujets d'ateliers, de carrefours venaient de la communauté, reflétaient la préoccupation du plus grand nombre.

Parmi les sujets d'ateliers, mentionnons ceux-ci: vie spirituelle enracinée dans l'humain, maturité spirituelle, vie théologique purifiée, signification de la vie religieuse, son sens et sa valeur, problème de la loi intérieure et extérieure, obéissance responsable, etc...

La courbe normale de la vie s'est bien dessinée. Plusieurs en ont pris conscience: dépaysement, euphorie ou enthousiasme, retour à une juste appréciation.

En considérant cette courbe, n'y reconnaissons-nous pas l'itinéraire de toute vie? Un appel senti, l'entrée dans un nouvel état de vie, puis la découverte, enfin un nouvel appel à l'*acceptation*, au *dépassement*.

Nombreux furent les témoignages apportés par chacun au sujet de l'expérience du Stage. Nous voulons terminer avec un de ces témoignages que nous considérons significatif et reflétant assez bien l'impression générale. « L'expérience? Je la trouve fructueuse. Parce qu'elle m'a obligé à sortir de moi-même. Difficile, parce que j'étais installée, et jamais, je crois, retraite ne m'avait appelé à un tel engagement pour le présent et pour l'avenir ».

Des questions ont pu être posées. Les réponses auront plus de chance d'être vécues. Un esprit nouveau, une disponibilité nouvelle, un élan neuf: n'est-ce pas là le but visé par Vatican II? Plus que de donner des recettes, le Stage a voulu inquiéter doucement, pour permettre la conversion du regard et du cœur, une mentalité nouvelle, une attitude évangélique.

Devons-nous opter pour le Stage ou la retraite? Ne tranchons pas. Acceptons le provisoire et restons bien à l'écoute du souffle qui guidera vers le chemin à suivre.

Guy DEMERS, o.c.d.

**Congrès de spiritualité
23 - 26 août 1966**

L'annonce du Congrès de Spiritualité à Nicolet sous le titre *Le religieux signe ici et aujourd'hui*, ralliait dans cette ville particulièrement riche en institutions religieuses quelque cinq cents membres de congrégations d'hommes et de femmes. Les Religieux

du Carmel de Nicolet, en choisissant ce thème pour leur cinquième Congrès de spiritualité, on manifestement répondu à une attente. Attente prometteuse à la simple lecture du programme où s'inscrivait le nom du R. P. Jacques LÆW, déjà bien connu au Québec par ses conférences et ses écrits.

C'est d'ailleurs le P. Læw qui donnait le ton à tout le congrès.

Ce monde ici et aujourd'hui, où nous devons être le signe de Dieu, a ses splendeurs et ses misères; il est un don de Dieu à l'homme pour que celui-ci y exerce sa royauté. Mais le religieux aussi est citoyen de ce monde, il l'habite et c'est en son sein qu'il doit y imiter et y perpétuer la vie du Seigneur. Il n'a pas à le boudier, mais bien à s'émerveiller de ses splendeurs et à en inscrire les blessures en son cœur pour y remédier par la perfection de sa charité dans un renouveau bien adapté.

Dans ce monde dominé par les réalisations de la technique, où Dieu n'est pas nié mais impensable, le religieux doit représenter la tendresse divine, témoigner de sa présence, se désencombrer et se détacher, afin que sa référence à Lui soit manifeste; affirmer en somme par sa vie et ses œuvres de tous les jours que Dieu est bien vivant.

Ce monde attend aussi du religieux le témoignage de la grandeur de Dieu. Cette transcendance divine, le religieux doit la montrer au monde par la qualité de sa prière de louange, par le temps qu'il consacre à l'écoute de Dieu, par sa relation constante au service du Royaume dont il est par vocation le signe éclatant.

A ce monde enfin, le religieux doit réapprendre l'amour de Dieu. Les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance seront signes de l'invisible, si l'homme ou la femme qui prétend les vivre se présente au monde mains ouvertes et toutes donnantes. Nous serons signes de l'Amour si nous avons l'ouverture à Dieu et aux hommes par le don de soi. Il n'est ni truce, ni recette, pour ces témoignages. Il faut rayonner Dieu « par la peau du visage », par toute sa personne, sans le savoir, ainsi que Moïse se présenta à son peuple, témoin éclatant de la grandeur, de la présence et de l'immanence de Dieu.

Une RELIGIEUSE, e.n.d.

* * *

Dans leur recherche d'un renouveau dans l'Eglise, les Pères Carmes auront aidé les religieux à ne pas oublier la dimension spirituelle de leur vocation: et c'est pour le mieux. Nous nous plaignons cependant à souhaiter qu'ils n'en oublient pas pour autant les laïcs à retrouver aussi le sens d'une spiritualité adaptée; se serait dommage de les délaisser.

CONSULTATION

Depuis quelques années, à l'occasion des retraites annuelles, des prédicateurs ont reproché aux religieuses enseignantes de manquer au repos dominical: études, correction de devoirs, préparation de classe, se continuent ce jour-là tout comme en semaine. En cela ils ont vraiment raison, mais le problème n'est pas sans nous inquiéter.

Tel prédicateur compare notre situation à celle de l'avocat qui pourtant suspend la pratique de sa profession le dimanche. La comparaison cloche, ce me semble, car l'avocat taille lui-même son travail. L'institutrice, au contraire, se voit imposer une classe plus ou moins nombreuse; le programme toujours trop chargé commande constamment; la justice et la charité exigeant qu'il aille toujours de l'avant. Chaque soir donc la corvée se renouvelle et la fin de semaine permet d'avancer les corrections et la préparation assurant ainsi un coucher plus ponctuel. La tâche est si exigeante que l'idée de couper le travail du dimanche est tout à fait en défaveur chez les enseignantes.

Un petit nombre de supérieures ont voulu faciliter les choses: l'une d'elles, par exemple, permet un coucher plus tardif le vendredi et le samedi soir (le lever des lendemains étant également plus tardifs) et recommande fortement le bon emploi du temps le samedi. Le Seigneur réclame-t-il l'observance à ce prix?

Peut-être serait-il bon de rappeler que si le dimanche des religieuses devient une journée de semaine, vice-versa leurs jours de semaine ressemblent en quelque sorte aux dimanches puisqu'elles consacrent entre trois et cinq heures à la prière. Ce facteur ne légitimerait-il pas un emploi du dimanche différent de celui des laïcs? Ce rappel ne vise pas à critiquer le nombre de nos heures de prière; dans un débat cependant il faut considérer tous les aspects d'une question.

Ce thème du dimanche revient souvent dans nos échanges avec les religieux. Cette lettre est un plaidoyer en faveur de certains travaux exigés par la vie d'une enseignante. Pour d'autres, au contraire, le dimanche est un jour creux. Il y a bien la participation au sacrifice liturgique et le religieux moins que tout autre voudrait minimiser cette participation. Mais bien souvent le reste de la journée est rempli d'ennui; rien de mieux alors que de besogner mollement en attendant la reprise de la semaines régulière.

Il nous semble qu'un débat sur l'emploi du temps le dimanche risque de ne nous mener à rien. Il nous faut le situer sur un plan supérieur: le premier jour de la semaine est-il, oui ou non, pour le chrétien, un jour particulier? Dans l'affirmative, ce sera à la conscience communautaire, et

à la conscience de chacun des religieux, d'organiser ce jour de façon à ce qu'il soit réellement un jour particulier. A ce moment-là, les comparaisons entre telle profession et une autre ne sont plus de mise, pas plus celle de l'avocat et du religieux: leur vie étant différente, l'inspiration de leur travail le sera aussi.

Par conséquent, ce dont il faut être avant tout convaincu, c'est de la valeur théologique du dimanche chrétien. Cette valeur nous est clairement indiquée dans les écrits apostoliques et ce sont eux qui ont continuellement imprégné la Tradition de l'Eglise; ils doivent nous inspirer aussi.

Au témoignage des quatre évangiles, c'est le premier jour de la semaine que le Christ est ressuscité. En ce même jour il apparaît à Marie de Magdala (Mc 16, 9), aux saintes femmes (Mt 28, 9), aux Onze « pendant qu'ils étaient à table » (Mc 16, 14), aux disciples (Jn 20, 19) et aux pèlerins d'Emmaüs qui « le reconnurent à la fraction du pain » (Lc 24, 13-28). En ce jour aussi le Seigneur envoya l'Esprit, le Paraclet. A cause de ces événements centraux de la foi chrétienne, le lendemain du sabbat apparaissait comme un jour privilégié pour attendre la manifestation et la venue du Seigneur.

De plus le repas eucharistique constitue le moment favorable à ce retour du Seigneur. Dans la fraction du pain, les chrétiens prennent conscience par la foi d'une présence du Seigneur et d'une participation réelle à sa vie. C'est alors dans le renouvellement de la Cène que se concentrent et se réalisent à la fois les promesses du Seigneur et les espérances des croyants. La célébration de la Cène acquiert alors une importance particulière. Graduellement le repas du Seigneur donne son nom au jour où il était célébré, ce jour qui lui aussi avait été marqué par des manifestations du Seigneur ressuscité. Du repas du Seigneur naît, du moins dans son appellation, le jour du Seigneur.

Les trois lignes de force qui se dégagent de ces textes permettent un approfondissement du sens du dimanche chrétien.

Le jour du Seigneur est un jour entièrement occupé par la résurrection du Christ. C'est l'événement historique qui est rappelé, ce sont les apparitions qui deviennent des preuves manifestes de la résurrection des croyants et qui appuient leur foi. C'est aussi l'espérance de voir revenir le Seigneur, comme il l'a promis. Ce jour est alors un jour de réflexion sur le mystère chrétien tel qu'il est transmis, tel qu'il atteint le croyant et tel qu'il doit être vécu.

Le jour du Seigneur est aussi un jour centré sur la célébration eucharistique. Le Seigneur ressuscité dont il est fait mémoire est réellement présent. Dans la foi, sa mort et sa résurrection deviennent la mort et la résurrection du baptisé. Le jour du Seigneur est ainsi un jour de foi en la présence actuelle du Seigneur qui transforme et transfigure l'être du baptisé et la création.

Le jour du Seigneur est finalement un jour d'espérance, un jour orienté vers la parousie. Une alliance nouvelle et éternelle a été réalisée; un

temps nouveau a été inauguré; les germes d'une nouvelle création sont donnés. Il ne reste plus qu'à parachever l'œuvre commencée par le Christ et atteindre en lui sa plénitude finale. Le jour du Seigneur est ainsi le huitième jour; ce jour qui témoigne de ces réalités nouvelles dans le Christ, qui implique la joie d'une attente eschatologique (I Co 11, 26) et qui prépare l'apparition d'un état final où le Christ remettra tout à Dieu, son Père.

Le dimanche nous invite donc à nous unir à la vie actuelle du Christ ressuscité. Le disciple du Seigneur revit, chaque semaine, dans le triomphe de la joie, les phases de l'existence terrestre du Christ et surtout la phase culminante de la croix et de la gloire. Pour le chrétien, le religieux surtout, le dimanche n'est pas comme les autres jours de la semaine. Mais comment arriver à réaliser concrètement cette célébration?

Les supérieurs ont la responsabilité de prévoir, dans la mesure du possible, un horaire qui va favoriser la prière liturgique, la rencontre des religieux et la joie communautaire. Les religieux, pour leur part, doivent aussi chercher à faire du dimanche un jour privilégié. Ce n'est pas toujours facile, nous le savons, et il n'y a pas de méthode toute prête à l'avance. On ne la découvrira que dans une prise de conscience communautaire au niveau de la fraternité, l'essentiel étant toujours de rencontrer le Seigneur.

*
* *
*

Nous sommes au terme d'une année. Mais une autre s'annonce, la vingt-cinquième de la revue. Nous continuerons de répondre à vos questions au fur et à mesure qu'elles nous parviendront. Nous avons cependant l'intention d'élargir cette rubrique de la consultation et de présenter en même temps une réflexion sur les divers problèmes de vie religieuse. Nous vous signalerons les livres et les articles qui s'imposent davantage par leur valeur particulière. Nous vous communiquerons les inquiétudes soulevées à l'occasion des rencontres et des congrès organisés par les religieux.

Religieux en situation, notre nouvelle rubrique, voudrait se faire l'écho de la vie de nos communautés religieuses. Soyez des nôtres!

Léonce HAMELIN, o.f.m.,
Directeur

LES LIVRES

COURTOIS, Gaston, *Dans l'esprit du Concile*: Intentions missionnaires de prière. Coll. Feuilles de vie spirituelle, 55. Edit. Fleurus, Paris 1966. 96pp.

Il ne suffit pas pour les chrétiens de prendre conscience avec le Concile de leur responsabilité dans l'évangélisation du monde: il leur faut passer aux actes et « c'est dans la prière d'abord qu'ils prendront conscience de cette responsabilité et qu'ils la vivront ». Le P. Courtois a voulu fixer 12 intentions missionnaires de prière. Les commentaires de ces intentions de prière constituent une excellente synthèse de la pensée missionnaire de Vatican II et pourront servir de points d'oraison, de schémas d'allocutions, ou de thèmes pour l'*oratorio fidelium* à la messe.

Trinitas. Revue mensuelle de spiritualité chrétienne toute centrée sur le dogme trinitaire. Chaque livraison comprend au moins 15 méditations adaptées à notre vie de tous les jours. Les Edit. « Trinité », 2620 Frontenac, Montréal 24. 16pp. \$0.15 le numéro (\$1.50 pour l'année).

TREMBELAS, Panagiotis N., *Dogmatique de l'Eglise orthodoxe catholique*, t. I. Coll. Textes et études théologiques. Edit. Desclée de Brouwer, 1966. 648pp. \$11.90.

La collection *Textes et études théologiques* vient de publier le tome I de l'œuvre parue à Athènes en 1959 de Trembelas. « Ce manuel est l'expression de l'enseignement classique actuel de la théologie orthodoxe hellène et pour cela, sa traduction française sera très utile à nombre d'étudiants et même de professeurs de théologie catholique qui ne peuvent avoir accès aux textes grecs

et n'ont en général, pour connaître l'orthodoxie, que des présentations générales qui ne se situent pas au niveau de l'enseignement méthodique ou des recherches sur des points particuliers menées par tel ou tel professeur. Ce travail apporte une possibilité concrète aux professeurs et aux étudiants de théologie de langue française de réaliser, quant à la pensée orthodoxe, ce qui est demandé au no 9 du Décret conciliaire sur l'Oecuménisme: Il faut connaître l'état d'esprit des frères séparés; pour cela, une étude est nécessaire et il faut la mener avec loyauté et bienveillance. Les catholiques dûment préparés doivent acquérir une meilleure connaissance de la doctrine et de l'histoire de la vie spirituelle et culturelle, de la psychologie religieuse et de la culture propre aux frères séparés » (Card. Béa).

CISZEK, Walter J., *L'espion du Vatican*. 23 ans d'activité d'un jésuite américain en Russie soviétique (1939-1963). Edit. Salvator, Mulhouse 1966. 484pp.

Dans son récit l'A. décrit la vie dans les prisons de Moscou, puis dans les camps de travail de la Sibirie septentrionale, la révolte des prisonniers. Après 15 années de cet enfer, libéré, mais toujours surveillé, ce jésuite extraordinaire reprend son activité religieuse dans les paroisses successives, elle lui vaut l'affection du peuple et les sanctions de plus en plus draconiennes du vigilant NKWD. Voilà ce que raconte, avec un humour et une précision infatigable, ce récit vécu, documenté, reportage hors-série sur 23 années essentielles dans l'histoire de la Russie soviétique, sur les conditions de vie derrière le rideau de fer, et sur l'aventure d'un homme comme il en est peu, à la fois américain, jésuite et « espion » du Vatican.

TABLES DES MATIÈRES

pour l'année 1966

1. LES ARTICLES

<p>BERGERON, Richard, o.f.m., <i>Idéal et structures</i> ----- 34 <i>Communauté 1966</i> ----- 231</p> <p>BOISVERT, Laurent, o.f.m., <i>Les exigences de l'autorité-service</i> ----- 41 <i>La vie religieuse, signe du mystère</i> ----- 165 <i>Traits d'Eglise sur la vie religieuse</i> ----- 271 <i>Coreponsables du renouveau</i> 302</p> <p>BOUDREAU, Gilles, o.f.m., <i>D'âge en âge ta fidélité</i> ---- 113</p> <p>COSSETTE, Lévi, o.f.m., <i>Ciné-Télé: une vision pastorale</i> ----- 52</p> <p>DELHAYE, Chan, Philippe, <i>Les religieux et la pastorale d'ensemble</i> ----- 83</p> <p>DYOTTE, René, <i>Loi et vie religieuse</i> ----- 130</p> <p><i>Ecclésiæ Sanctæ</i> (Ile partie), <i>Motu proprio</i> ----- 245</p> <p>GAGNON, Marthe, r.s.r., <i>Témoignage de la religieuse étudiante</i> ----- 178</p> <p>HAMELIN, Léonce, o.f.m., <i>Au carrefour</i> ----- 162 <i>Vers une conception différente de l'autorité</i> ----- 194 <i>Assemblée annuelle des Supérieurs Majeurs</i> ----- 226 <i>Consultations 28, 123, 157, 188, 220, 255, 285,</i> 315</p>	<p><i>Laïcs-religieux ou religieux-laïcs</i> <i>(Un frère enseignant)</i> ----- 90</p> <p>LAMONTAGNE, Alfred, o.f.m., <i>Des frères deviendront prêtres</i> ----- 153</p> <p>LAPIERRE, Lucien, o.f.m., <i>Consultation</i> ----- 219</p> <p>LARIVIÈRE, Jean-Jacques, c.s.v., <i>Le ministère du prêtre</i> ----- 143</p> <p>MARIE-THÉRÈSE-DE-JÉSUS, c.n.d., <i>Le religieux et la religieuse à l'école</i> ----- 19</p> <p>MELANÇON, Ovila, c.s.c., <i>Consultations</i> ----- 61, 188, 221</p> <p>PAUL VI, <i>Sens et joie de la vie consacrée</i> ----- 48</p> <p>POIRIER, Léandre, o.f.m., <i>Consultation</i> ----- 187</p> <p>ROY, Gaston, i.c., <i>Le religieux et la religieuse à l'école</i> ----- 19</p> <p>S. JEAN-BAPTISTE, s.a.s.v., <i>La vie d'équipe dans la vie religieuse</i> ----- 258</p> <p>TESSIER, Roger, p.b., <i>Assemblée annuelle des Supérieurs Majeurs</i> ----- 279</p> <p>TILLARD, Jean-Marie R., o.p., <i>Un point de départ</i> ----- 2 <i>Le mystère de la communauté</i> 98 <i>L'exercice évangélique de l'autorité</i> ----- 201 <i>Le vrai visage du renouveau</i> 290</p>
--	---

2. INDEX ALPHABÉTIQUE

- Adaptation** : — de la vie religieuse : 2, 231; règles d' — : 245; voir : **renovation**.
Consultation : Un supérieur majeur peut-il modifier des règles désuètes inscrites dans les Constitutions ? : 285.
- Autorité** : Exigence de l' — service : 41; coresponsabilité : 45, 302; vers une conception nouvelle : 194; exercice évangélique : 201, 228; voir : **obéissance**.
- Bible** : L'autorité dans la — : 194.
- Chasteté** : 68.
- Cinéma** : Vision pastorale : 52.
- Communauté** : Son mystère : 98; son adaptation : 230; vie d'équipe : 258; priorité communautaire : 271.
- Concile** : et vie religieuse : 2; *Ecclésiæ Sanctæ* (Motu proprio) : 245; commentaire de *Perfectæ Caritatis* : çà et là.
- Consécration religieuse** : Sens : 19, 48; témoignage : 23.
- Correspondance** :
Consultation : Contrôle et lecture de la correspondance : 29.
- Détente** :
Consultation : Dans quelle mesure la détente est bonne : 123.
- Eglise** : — et vie religieuse : 104, 170, 290; traits d'Eglise sur la vie religieuse : 271.
- Fidélité** : 113.
- Frères** : — et sacerdoce : 153, 216; colloques des — enseignants : 213.
- Loi** : — et vie religieuse : 130.
- Obéissance** : Fondement et pratique : 75; voir : **autorité**.
- Pastorale** : Ciné-télé : 52; — et religieux : 83.
- Pauvreté** : 71, 250.
- Prêtre** : Son ministère : 143; frères — : 153.
- Psychoanalyse** :
Consultation : Psychoanalyse et ascèse chrétienne : 61.
- Religieux, religieuse** : — et pastorale d'ensemble : 83; — et liberté : 133; — et sacerdoce : 150; présence au monde : 188; formation : 251; — aux études : 178; — à Taizé : 217; clôture des moniales : 251; Union internationale des Supérieures Majeures : 227.
Consultation : Suggestion pour la rénovation de la consultation avant le chapitre : 188.
- Rénovation** : des communautés : 3; idéal et structure : 34; — et liberté créatrice : 40; règles (*Ecclésiæ Sanctæ*) : 245; le vrai visage du renouveau : 290; coresponsables du renouveau : 302; voir : **adaptation**.
Consultation : La rénovation des règlements : 157.
- Supérieur** : voir : **autorité, obéissance**; réunions des supérieurs majeurs : 215, 226, 253, 279; Union internationale des Supérieures majeures : 227.
- Télévision** : Vision pastorale : 52.
Consultation : Dialogue sur la TV : 28.
- Témoignage** : de la vie religieuse : 23, 106, 165, 178, 258; — du religieux enseignant : 23.
Consultation : Les religieux sont-ils assez présents au monde ? : 187.
- Vie commune** : Vie de charité : 78; vie d'équipe : 250, 258.
- Vie religieuse** : Idéal et structure : 34; éléments : 66; dimension ecclésiale : 6; — et autorité : 198; — et signe : 162; vie fraternelle : 80; — et conversion à l'Eglise : 290.
Consultation : Quoi penser de ce qu'on en dit dans les journaux ? : 255.
- Vœux** : Signes de communion : 106.

RÉABONNEMENT

Nous sommes contraints d'augmenter le prix de la revue, dès la prochaine année. A compter donc du **1er janvier 1967**, le **prix de l'abonnement sera de \$3.00**. Ceux qui auront payé à cette date n'auront pas à rembourser de supplément.

Les communautés qui abonnent toutes leurs maisons et défraient le coût en un seul paiement demanderont une facture au secrétaire de la revue.

Nous remercions tous nos lecteurs pour le fraternel intérêt qu'ils nous ont manifesté au cours de l'année, en les assurant de notre religieux dévouement dans les mois qui suivront.

NÉCROLOGIE — Les Sœurs de la Charité de Montréal : Sr Maria Métail, Sr Clara Boulianne, Sr Solange (Ida Gauthier), Sr Blanche Ouimet. — Les Servantes du Cœur Immaculé de Marie : Sr M.-Charles-Octave (M.-Anne Jenkins), Sr M.-Zépririn (M.-Blanche Nancy Laliberté). — Les Sœurs de la Providence : Sr Paul-de-Brescia (Florence Cassidy), Sr Jean-de-Grenade (M.-Antoinette Moreau). — Les Chanoinesses Régulières de S. Augustin : Sr Ste-Eugénie (Anne-M. Victoria Jacques). — Les Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie : Sr M.-Cécile-Thérèse (Eva Doucet), Sr M.-Elisabeth-de-la-Trinité (Thérèse Alarie). — Petites Sœurs de la Ste-Famille : Sr St-Francis (Anne Béliveau).

A tous nos lecteurs,

Joyeux Noël

*Que la Vierge
et l'Enfant Dieu
remplissent votre coeur
de paix, de joie et
de bonheur !*